



HALCO
HIV & AIDS Legal Clinic Ontario

Déclaration

Pour publication immédiate

UN LÉGER PROGRÈS POUR LA NON-ADMISSIBILITÉ MÉDICALE *Le gouvernement fédéral fait des retouches plutôt que d'abandonner le régime profondément défectueux et discriminatoire du « fardeau excessif »*

La déclaration qui suit est faite conjointement par le Réseau juridique canadien VIH/sida (« Réseau juridique ») et la HIV & AIDS Legal Clinic Ontario (« HALCO »).

16 avril 2018 — Après des années de plaidoyer de la part d'organismes en matière de VIH, de handicap et de droits des migrants, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté vient d'annoncer des modifications aux règles qui excluent des candidats à la résidence au Canada sur la base d'un « fardeau excessif » projeté ayant trait aux services sociaux et de santé. Ces changements sont toutefois bien loin de la demande des militants et de la recommandation récente d'un sous-comité parlementaire : l'abandon complet du régime actuel, qui est fautif et discriminatoire.

En vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (« LIPR »), les citoyens d'autres pays ne sont pas admissibles à devenir résidents permanents du Canada si l'on peut s'attendre raisonnablement à ce que leur état de santé impose un « fardeau excessif » aux services sociaux et de santé, ou si leur demande d'immigration au Canada inclut un membre de leur famille dont c'est le cas. Vu le coût élevé des médicaments antirétroviraux, les personnes vivant avec le VIH voient généralement leur demande d'immigration au Canada refusée pour non-admissibilité médicale.

Les changements incluent d'augmenter le seuil de la non-admissibilité médicale au triple du montant actuel de 6 655 \$ par année. Cette augmentation du plafond du coût accepté pourrait faire en sorte que plusieurs personnes vivant avec le VIH ne seront plus déclarées non admissibles pour des raisons médicales et conséquemment exclues de l'immigration au Canada. Nous sommes favorables à ce changement.

Cependant, HALCO, le Réseau juridique et plusieurs autres organismes de défense des droits des personnes handicapées et migrantes demandent depuis longtemps l'abrogation complète du régime de non-admissibilité médicale. En novembre 2017, des représentants de HALCO et du Réseau juridique se sont adressés au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration sur la non-admissibilité pour des raisons médicales. Nous avons affirmé que l'obstacle du « fardeau excessif » est (i) discriminatoire et contraire à des dispositions de la *Charte canadienne des droits et*

libertés ainsi qu'aux obligations internationales du Canada en matière de droits humains; (ii) en conflit avec des objectifs de la LIPR; et (iii) coûteux, lourd et inefficace à administrer. Le Comité permanent s'est rallié à nos recommandations et a recommandé que le gouvernement abroge cette partie de la Loi.

Les changements annoncés aujourd'hui sont des mesures importantes. Mais ce qui est réellement nécessaire est le rejet complet du régime défectueux et discriminatoire du fardeau excessif. Comme l'a dit le ministre lui-même, ce régime ne correspond pas aux valeurs canadiennes. Il doit disparaître.

Pour plus d'information sur les raisons pour lesquelles le régime du fardeau excessif est problématique, veuillez lire notre mémoire conjoint présenté au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration sur la non-admissibilité pour des raisons médicales (15 novembre 2017) : <http://www.aidslaw.ca/site/submission-to-the-house-of-commons-standing-committee-on-citizenship-and-immigration-in-relation-to-its-study-of-federal-government-policies-and-guidelines-regarding-medical-inadmissibility-o/?lang=fr>

- 30 -

Contact :

Joshua Terry, agent des communications et des campagnes
Réseau juridique canadien VIH/sida
Téléphone : +1 416 595-1666 (poste 236)
Courriel : jterry@aidslaw.ca